

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
04/12/2023

Année scolaire : 2023/2024

Numéro de séance : 3

Date de convocation : 29/11/2023

Présidence de : Mme Nadine HOMO

Quorum : 16

Nombre des présents : 19

Approbation du PV du CA du 07 novembre 2023

**A. Fonctionnement général et financier**

1. SELIA – Contrat d'électricité (vote)  
Acceptation du rattachement du collège au marché du Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour la fourniture d'électricité et acceptation du rattachement du contrat en cours avec le SIEDS
2. Proposition de budget pour l'année 2024 (vote)
3. Délégation annuelle de signature au chef d'établissement pour les contrats et conventions (Vote)
4. Contrat de recrutement en qualité d'intervenant à titre accessoire dans un EPLE de Mme PREVOST Cécile (vote)

**B. Fonctionnement pédagogique et éducatif**

Sorties et voyages 2023-2024 (pour info)

Le Secrétaire de séance

N. LAFORÉT



PRÉSENCE AU CONSEIL

La présidente du CA

Nadine HOMO



Séance du 4 DECEMBRE 2023

	Qualité	Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	MME HOMO Nadine	X						
	Principale adjointe	MME DOLCI-CHAUVIN Alexandra	X						
	Gestionnaire	Mme HABRIOUX Claudianne	X						
	CPE	MME MARGOLLE Candice			X				
Élus locaux	Collectivité de rattachement	MME NIETO Rose-Marie				PÉNICAUD Bernard	X		
	Collectivité de rattachement	MME TRUONG Elodie							
	Commune siège	MME CHASSAGNE Christelle							
Personnalité qualifiée Total	Commune siège	M. GERARD Hervé M. JUILLARD Alain							
		M. JAUDI Samir	X			MORINEAU Frédéric			
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Mme DESBLANCS Julie	X			BORDEAUX Régis	X		
		Mme PROUTEAU Annabelle				FAUVINET Céline			
		Mme RATIER Anne				AUTRET Erwan	X		
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	MME DUMAS Sandrine	X						
		M. COLLON Adrien	X						
		MME CHARTIER Julia							
Total		M. MANSAUD Jean-François	X			MORIN Jean Philippe			
		LAFORET Nelly	X						
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	MME VINCENT Bénédicte							
		M. ROBERT Stéphanie	X			KHALIFA Sandrine			
		Mme MARZAC Sophie				HERBLOT Guillaume	X		
		M. JOURDAIN Karl	X						
	Elèves	M. RABAULT Etienne	X			CHAMPEIL Luc	X		
		Mme BERNELAS Delphine				NAUD Céline	X		
		M. MANSART Aurélien	X						
	Mme NTEP Augustine								
	Clarisse								
Total		M. AYROLLES Réhad				BALMER Ludmilla			
		M. HACHELAF Faiza	X			FAUBERT Camille			
		Mme ROME PELLETIER Marguerite				LEAUMENT Oscar	X		

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H07 avec 19 présents. Mme Nelly LAFORET, assure le secrétariat. Madame la Présidente l'en remercie.

Madame la Présidente souhaite la bienvenue et remercie tous les membres du Conseil d'Administration de leur présence.

**Les membres du conseil adoptent à l'unanimité le procès-verbal du dernier conseil d'administration qui s'est tenu le 07 novembre 2023**

**Vote : POUR : 19 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**

Mme la Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

Elle ajoute trois points :

- ✓ Une DBM portant sur un prélèvement de 10000 euros sur le fonds de roulement pour finir l'année sur le SRH.
- ✓ La passation de deux contrats : Prévention contre les nuisibles et maintenance des hottes à la restauration.
- ✓ Une admission en non valeur.

## **A. Fonctionnement général et financier :**

### **1. SELIA – CONTRAT ELECTRICITE**

Dans le cadre de la reprise des contrats d'électricité des collèges par le département, celui-ci nous demande d'accepter le rattachement du collège au marché du CD pour la fourniture d'électricité et d'accepter le détachement du contrat en cours avec le SIEDS.

Les parents élus indiquent que c'est une bonne chose mais ils craignent que la diminution des coûts entraîne une baisse de la dotation de fonctionnement. Ils restent vigilants sur les dotations qui seront données au collège.

Ils demandent si le département impose une date pour la mise en route du chauffage. Mme la Présidente répond par la négative.

Le CA accepte le rattachement du collège au marché du Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour la fourniture d'électricité et le détachement du contrat en cours avec le SIEDS

**Vote : POUR : 19 ABSTENTION : 0 CONTRE :**

### **2. Proposition du budget pour l'année 2024**

21 votants

Mme Habrioux, gestionnaire présente le budget.

Un budget est un acte prévisionnel, par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses des organismes publics.

Le budget est préparé pour une année civile. Il doit être sincère et équilibré

Il se compose :

- **d'une section de fonctionnement :**

Trois services Généraux

- Activités Pédagogiques (AP)
- Administration & Logistique (ALO)
- Vie de l'Elève (VE)

- Deux services Spéciaux
- Les Bourses Nationales
  - La Restauration et l'Hébergement

- **d'une section des opérations en capital** : ce sont les investissements (matériel dont la valeur est supérieur à 800€ HT)

#### Les services spéciaux :

Le Service d'hébergement est alimenté par la participation demandée aux familles des demi-pensionnaires, par les hébergements des personnels admis comme commensaux.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales a confié au Département la restauration dans les collèges.

Les tarifs de la demi-pension sont fixés par la collectivité.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le prix du repas dans les restaurants des collèges est fixé en fonction des ressources des familles, 8 tranches tarifaires.

En septembre 2023, les tarifs ont augmenté de 30 centimes (Tranches de 1,65 € à 4,80 €).

#### Tarifs des commensaux en septembre 2024 :

Agents de la collectivité	
- Adjointes Techniques Territoriales des Etablissements d'Enseignement (ATTEE)	3,45
- Equipe Mobile d'Adjointes techniques (EMAT)	3,45
- Contractuels et équipe de remplacement	3,45
- Autres agents de la Collectivité	4,80

Agents de l'Etat	
Indice ≤ 326 pour les contractuels, enseignants, contrats aidés, Assedu – apprentis.	3,45
Indice entre 327 et 465	4,30
Indice ≥ 466	5,30
Elève au statut particulier (cf art. 1-1-2 du règlement départemental de demi-pension)	3,45
Elève de passage (hors situation relevant du règlement départemental demi-pension)	4,80
Hôtes de passage (accueil extérieur)	7,30



## 3 ENVELOPPES

**Dotation de fonctionnement  
du Conseil départemental  
pour l'exercice 2024**

**71 396 €**



**ETAT**

**Dotation des crédits  
Pédagogiques globalisés**  
pour le fonctionnement pédagogique  
(Manuels scolaires,  
carnets de correspondance et  
droits de reprographie)

Le montant sera connu  
en mai 2024

**Montant 2023 : 3 300 €**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**



**Dotation de crédits  
globalisés à vocation  
culturelle et pédagogique**

Le montant sera connu  
début 2024

**Montant 2023 : 3 715 €**

La dotation globale de fonctionnement  
annuelle

En 2024 : Une dotation supplémentaire de 70 000 dans le cadre du bouclier énergie.

C'est une répartition de points prenant en compte les dépenses de viabilisation, les effectifs et les surfaces.

En 2024, le Conseil départemental reprend à sa charge le Marché d'électricité. Ce qui entraîne une diminution des points affectés à la viabilisation.

Le service de restauration et d'hébergement étant un service autofinancé par les familles et les subventions de la collectivité, un remboursement de 25% des dépenses d'électricité sera demandé (en l'absence de sous-compteur).

*Déductions sur la Dotation Globale de Fonctionnement*

Dotation de la DGF 2024 : 76 821,02 €

Déduction nettoyeur vapeur : 442 €

Déduction téléphonie : 1 845 €

Déduction Applications de communication (EDT et pronote) : 3 138 €

**Montant de la DGF à répartir : 71 396 €**

Evolution de la dotation :

	DGF	Bouclier « énergie »	Bouclier « denrées »	Dotation supplémentaire « énergie »	TOTAL
2021	130 625				130 625 €
2022	128 010				128 010 €
2023	123 163	43 443	8 256	40 000	214 862 €
2024	71 396	70 000			141 396 €

Dotation accordée à la rentrée 2023 suite à une demande en juin

**Les services généraux**

Les recettes (169 877,20 €)

Subventions de l'Etat	7411	5 842,71 €
Subventions collectivités territoriales	7443	147 629,27 €
Ressources propres	7067	6 816 €
	777	4 322,87 €
Autres	7468	5 264,35 €

FSE  
OFAJ  
Subv. Foot

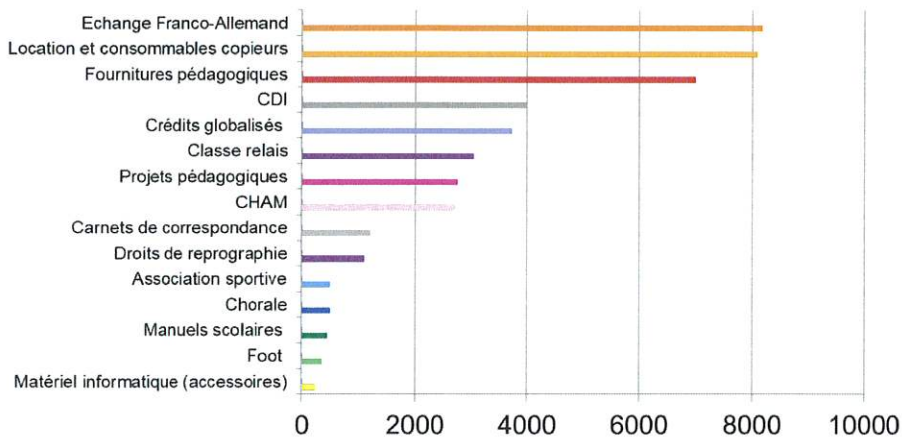
Paiements des familles pour les séjours et les carnets de correspondance

Amortissements

Les dépenses (172 621,42 €)

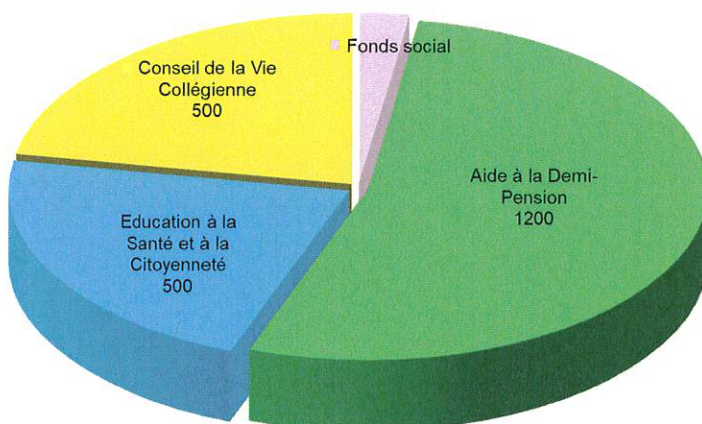
<b>Activités pédagogiques (AP)</b>	<b>43 783,68 €</b>
<b>Vie de l'élève (VE)</b>	<b>2 253,38 €</b>
<b>Administration et Logistique (ALO)</b>	<b>126 584,36 €</b>

### Activités pédagogiques

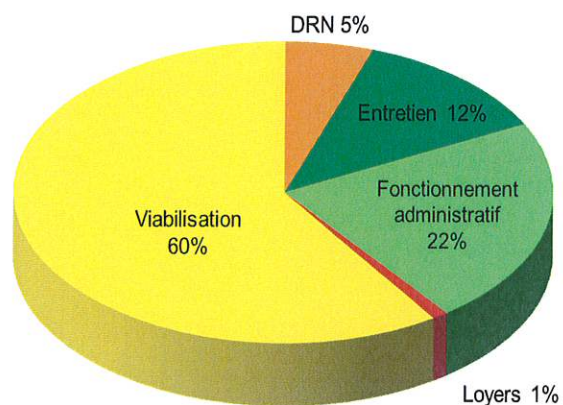


Les représentants des personnels enseignants déplorent la baisse de la dotation qui entraîne une ventilation des moyens moins importante sur les crédits d'enseignement et l'association sportive.

### Vie de l'élève :



### Administration et logistique



### Bourses Nationales – SBN

Recettes et Dépenses : 40 000 €

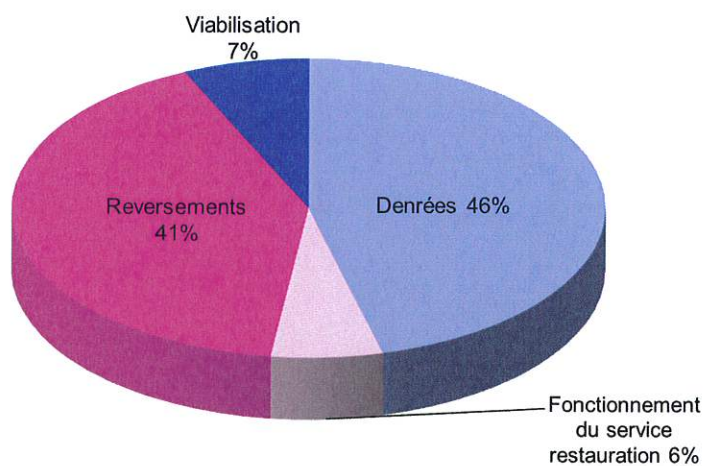
### Service de Restauration et d'Hébergement

Les recettes (284 019,06 €)

<b>Subvention approvisionnement local</b>	<b>7443</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>Dotation Bouclier énergie</b>		<b>5 000,00 €</b>
<b>Ressources propres</b>	<b>7062</b>	<b>277 019,06€</b>

Paiements des familles et des commensaux

### Les dépenses



<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Services Généraux	172 621,42 €	Services Généraux	169 877,20 €
Services Spéciaux	324 019,06 €	Services Spéciaux	324 019,06 €
Dépenses en capital		Recettes en capital	
Total dépenses	496 640,48 €	Total recettes	493 896,26 €
		Prélèvement sur fonds de roulement	0 €
<b>Total dépenses</b>	<b>496 640,48 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>493 896,26 €</b>

La différence correspond à l'amortissement : Concerne les immobilisations corporelles ou incorporelles (financiers ou non) dont la valeur est supérieure à 800 € HT et destinées à servir de façon durable (plus d'un an) l'activité de l'établissement.

L'amortissement est enregistré dans le service Administration et Logistique (ALO)

ALO avant amortissement

Dépenses	Recettes
119 517,27 €	119 517,27 €

Amortissement

	Domaine	Activité	Compte	Montant
Dépenses	OP-SPE	0AMOR	6811	7 067,09
Recettes	OP-SPE	0NEUT	777	4 322,87

□  
□  
□

ALO après amortissement

Dépenses	Recettes
126 584,36 €	123 840,14 €

□  
□  
□

Durée d'amortissements proposée :

Catégories d'immobilisation	Durée d'amortissement
Tous les immeubles	25 ans
Bâtiments légers	10 ans
Aménagements intérieurs ou extérieurs	10 ans
Matériel industriel, de restauration, d'entretien et de maintenance	10 ans
Mobilier notamment de bureau et d'enseignement	10 ans
Matériel bureautique, reprographie et audio-visuel	5 ans
Autres matériels d'enseignement	5 ans
Véhicules automobiles, tondeuses	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	3 ans



Les membres du conseil d'administration acceptent la proposition de budget pour l'année 2024.

Vote : POUR : 6 ABSTENTION : 15 CONTRE : 0

*19 votants*

Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité la durée des amortissements.

Vote : POUR : 19 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité le taux de charge de 26,5 % pour le calcul des charges communes du service de restauration et d'hébergement pour le budget 2024.

Vote : POUR : 19 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

**3. Délégation annuelle de signature au chef d'établissement pour les contrats et conventions (Vote)**

Les membres du conseil d'administration acceptent la délégation annuelle de signature au chef d'établissement pour les contrats et conventions

Vote : POUR : 21 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

**4. Contrat de recrutement en qualité d'intervenant à titre accessoire dans un EPLE de Mme PREVOST Cécile (vote)**

*Départ de*

Le collège emploie à raison de 54 heures Mme Prévost Cécile, professeure au Conservatoire de musique qui intervient sur la CHAM.

Vote : POUR : 19 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

**5. DBM - Prélèvement sur fonds de roulement de 10 000 euros pour la restauration**

Le prélèvement est nécessaire pour l'achat des denrées alimentaires qui ont augmenté. Les prélèvements cumulés pour la viabilisation et la restauration ont entraîné la diminution du fonds de roulement qui a atteint sa zone critique, il n'y a plus de marge pour de futurs prélèvements. Les représentants des parents d'élèves déplorent l'emploi des fonds de roulement, ils ne financent aucun investissement.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 4 CONTRE : 5

**6. Contrats de maintenance :**

✓ Prévention contre les nuisibles (SANIP)

Vote : POUR : 19 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

✓ Maintenance des hottes à la restauration (Société SDI ventilation)

Vote : POUR : 19 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

## **7. Admissions en non valeur :**

Créances de familles qui datent de plusieurs années et qui ne seront jamais recouvrées : 99,70 €  
Elles concernent la demi-pension.

**Vote : POUR : 19      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0**

## **B. Fonctionnement pédagogique et éducatif**

Sorties et voyages 2023-2024 (pour info)

Mme la Présidente présente le programme des projets pédagogiques qui est riche et diversifiée.  
Les représentants des parents regrettent que seuls les germanistes bénéficient d'un séjour linguistique à l'étranger. La direction et les représentants des personnels enseignants avancent l'augmentation des coûts qui induit une participation très élevée pour certaines familles. Mme Desblancs indique que le pass culture (financement Etat) permet de financer de nombreuses sorties culturelles. Le collège a la chance d'être situé dans le centre-ville de Niort, les élèves peuvent ainsi bénéficier de nombreuses opportunités culturelles.

Questions posées par les représentants des parents :

- La porte principale rue du 14 juillet est ouverte entre midi et deux.

La porte est ouverte entre 12h et 12h30 pour la sortie des élèves externes et l'accueil des élèves de la section sportive. L'accès se fait sous la surveillance de l'assistant qui est à la badgeuse.

- Difficulté de surveillance sur la pause méridienne avec si peu de surveillants.

Le collège a perdu 0.25 ETP (emploi temps plein) à la rentrée, deux assistants d'éducation sont dédiés au DRN et à la classe passerelle. Les surveillants disponibles se répartissent entre le préau, le réfectoire, la badgeuse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.